



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

SÉANCE PLÉNIÈRE « TOURISME » DU 01.06.2016

PROCES-VERBAL N° 2

Lieu : Salle Polyvalente du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01 Décision

01 Approbation du Règlement des structures d'accueil communales

02 Téléverbier SA par M. Nicolas Perretta

02 Présentation du Yield Management

03 Office du Tourisme et Verbier Promotion SA par MM. Florian Michellod, Joël Sciboz et Pierre-André Gremaud

- 01 Bilan de l'hiver 2015/2016
- 02 Activités de Verbier Promotion SA
- 03 Stratégie marketing actuelle et communication
- 04 Projet e-tourisme

04 Taxe de séjour par MM. Florian Michellod et François Roux

- 01 Nouveau règlement
- 02 Projet carte de loisirs

05 Réponses à diverses questions posées par la Commission de gestion par M. E. Rossier

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents et aux invités.

1. Décisions

01 Approbation du Règlement des structures d'accueil communales

Aude Michellod présente les changements principaux du règlement qui visent à simplifier au maximum la procédure, tant pour l'administration que pour les familles.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

La parole est donnée à Eloi Rossier qui salue la présence de Stéphane Luisier pour sa première séance en remplacement de Jean Baillod, conseiller démissionnaire et remercie les invités et les divers intervenants de la soirée.

2. Téléverbier SA par M. Nicolas Perretta

01 Présentation du Yield Management

Mélanie Mento donne la parole à M. Perretta qui présente ce qu'est le Yield Management au travers d'exemples tirés de l'aéronautique en le transposant pour la société Téléverbier SA.

3. Office du Tourisme et Verbier Promotion SA par MM. Florian Michellod, Joël Sciboz et Pierre-André Gremaud

En préambule, Florian Michellod présente les comptes de la Société de Développement. Le déficit a été réduit grâce au support de la Commune de Bagnes

01 Bilan de l'hiver 2015/2016

Joël Sciboz présente le bilan d'une année particulière avec le manque de neige de début de saison. Il présente les diverses animations qui ont eu lieu durant l'exercice écoulé et qui rythment les semaines de la station durant l'hiver.

Joël présente également l'évolution des nuitées hôtelières de Verbier où l'on peut constater une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. Il y a par contre une forte baisse au niveau des nuitées des Tours Operators. Au niveau des agences immobilières, jusqu'en février, il y a une baisse constatée de 18% environ.

Joël constate également qu'il est actuellement difficile de faire plus avec le budget alloué à l'office du tourisme. Pour en faire plus il faudrait une augmentation sensible du budget.

02 Activités de Verbier Promotion SA

Pierre-André Gremaud présente également les budgets de la société. Il constate une baisse des revenus, particulièrement au niveau de la TPT, notamment due au départ de certains Tours Operators, anglais notamment.

Pierre-André Gremaud détaille l'approche marketing de Verbier Promotions SA et ses axes stratégiques, qui sont notamment le ski et le vélo.

Il présente le projet e-tourisme avec la volonté de booster les basses saisons via un système de réservations global.

Question de Sébastien Rossoz. Quel budget serait nécessaire afin que la stratégie marketing sur cinq ans génère des retombées significatives ? Est-il possible d'obtenir le business plan.

Eloi précise que la station de Davos bénéficie d'un budget de 13 millions financé uniquement par les taxes de séjour....

Questions de Jacques Bertuchoz. Pourquoi l'Allemagne est négligée dans le public cible et pourquoi dans le projet e-tourisme, le fond de la Vallée de Bagnes est peu présent ?

Concernant le haut Val de Bagnes, le budget a dicté les choix des vitrines dans le e-tourisme, notamment Verbier et la Tzoumaz qui sont des partenaires de la destination.

Concernant l'Allemagne c'est un marché très compliqué, car les Allemands sont très sensibles au prix. Ainsi avec l'Euro l'Autriche séduit actuellement plus la clientèle allemande.

Question de Dominique Zuchuat, pourquoi axer quasiment tout sur le vélo ?

L'idée du vélo est de se différencier de la concurrence, ainsi le vélo, notamment le vélo de descente est très prisé actuellement, sans toutefois négliger la randonnée. Comme le segment du vélo est déjà en avance sur les concurrents, il est important de renforcer encore là où on est fort.

Jean-Marc Pellissier confirme que les vététistes représentent environ 30% de sa clientèle à Lourtier et que c'est une clientèle qui dépense volontiers.

Joël Sciboz insiste sur la différenciation d'avec les concurrents d'où la stratégie très visible du VTT de descente qui est très à la mode à l'exemple du Free-ride en hiver.

4. Taxe de séjour par MM. Florian Michellod et François Roux

01 Nouveau règlement

En préambule, Florian Michellod donne la définition de la taxe de séjour et qui y est assujetti. Il constate que depuis plusieurs années les recettes des taxes de séjours diminuent constamment.

L'amélioration de la perception de la taxe de séjour doit être envisagée. Florian présente également un tableau de qui paie la taxe séjour. Il relève que les forfaits propriétaires représentent plus de 60% des recettes de la taxe de séjour. Celle-ci s'élève à CHF 2.50 par jour, celle-ci n'a pas changé depuis 1996. Le montant de la taxe de séjour est différent à Verbier et dans la Vallée.

Sur la base de ce qui précède, le nouveau règlement est à l'étude, selon ce qui se fait dans la Commune de Riddes, qui a triplé ces recettes avec le nouveau règlement.

Le règlement est actuellement sur la base du bon vouloir des déclarations des propriétaires, ce qui pose problème.

Le but de l'augmentation est de pouvoir financer les animations de la station, soutenir divers projet, augmenter la visibilité de Verbier ainsi que la création d'une carte de loisirs.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement est espérée au 1^{er} novembre 2016.

André Guinnard mentionne qu'il est important que le montant de la taxe de séjour figurant sur les contrats déjà signés ne sera pas impacté par cette augmentation.

Question d'André-Noëlle Filliez qui aimerait savoir si la taxe de promotion touristique pourrait également être prochainement augmentée. Eloi répond que oui, c'est possible, mais pas encore défini.

02 Projet carte de loisirs

François Roux précise que les taxes de séjours sont dévolues au frais de l'office de tourisme et la TPT destinés à la promotion.

Il continue en spécifiant que la baisse des nuitées impacte directement la baisse des recettes de la taxe de séjours, donc une baisse des budgets. Le cas est similaire pour Verbier Promotion. Les budgets sont de plus en plus restreints et il est de plus en plus difficile d'offrir qqch à nos hôtes. D'où l'idée de créer cette carte de loisirs pour rendre la région plus attractive car la mobilité à Bagnes est très chère actuellement.

L'idée de la carte de loisirs irait dans le sens de permettre l'utilisation du réseau de Téléverbier, des cars postaux, de l'entrée aux musées durant la période estivale. Le but est de pouvoir amener les touristes dans les lieux de consommations.

La carte de loisirs serait délivrée en échange des déclarations de la taxe de séjour, ce qui pousserait les gens qui ne déclarent pas actuellement de la faire, afin de pouvoir offrir à ses hôtes des possibilités de transports.

Le but est de mettre en œuvre cette carte de loisirs pour le 1^{er} novembre.

Question de Jacques Bertuchoz. Afin de pouvoir voter l'augmentation il serait intéressant de connaître le mécanisme de celle-ci.

Eloi répond qu'ils y travaillent afin de pouvoir donner assez tôt les informations requises de manière à pouvoir permettre aux membres du CG de voter en toute connaissance de cause lors du plénum de septembre si le sujet est à l'ordre du jour.

Question de Jacques Bertuchoz. Pourquoi ne pas limiter le nombre de prestations à la carte de séjour, plutôt que d'offrir toutes les prestations précitées ?

François Roux explique le cas du Val d'Anniviers qui a vu la fréquentation de ces lignes de bus tripler avec la mise à disposition des transports.

Eloi précise que c'est primordial que la carte de loisirs donne accès aux transports, de manière à amener le client à consommer dans les divers lieux d'attrait de la commune.

Joël Sciboz précise que la carte de loisirs pourrait être vendue aux indigènes pour la saison d'été.

5. Réponses à diverses questions posées par la Commission de gestion par M. E. Rossier

01 Historique de la liquidation de Verbier St-Bernard

Eloi lit le rapport qu'il avait fait lors de la liquidation de la destination Verbier-St-Bernard. Les conséquences sur le plan financier, est que la Commune de Bagnes a racheté les actions que les communes voisines possédaient et que la société Verbier-Val de Bagnes-La Tzoumaz Promotion a été créée. Les prêts accordés par les communes d'Entremont à la destination ont été remboursés.

02 Les montants supplémentaires versés aux sociétés de développement.

Eloi précise les divers montants versés aux SD depuis 2011.

03 L'utilisation des budgets de Verbier Promotions et de la SD

Les budgets ont été présentés par Joël Sciboz et Pierre-André Gremaud

Eloi précise qu'ils travaillent à un règlement d'aide à l'hôtellerie. Car il est important que des outils puissent être élaborés afin de soutenir notre tourisme et donc les hôteliers, car actuellement, la station de Verbier est en déficit d'exploitation. Ainsi il est important de pouvoir renforcer l'hôtellerie en facilitant les propriétaires et exploitants d'hôtels afin de rénover les objets actuels. Le parc hôtelier de Verbier souffre et nécessiterait une mise à niveau.

Vincent Michellod demande à Jean-Daniel Troillet la fréquentation des transports de nuit et de jour. Jean-Daniel Troillet indique qu'actuellement les transports de nuit sont fréquentés par environ 40 personnes par jour. Sur la gratuité offerte aux jeunes et aux personnes à l'AVS, une augmentation de la fréquentation est remarquée tant sur Mauvoisin que les Mayens de Bruson. La ligne de Mauvoisin est fréquentée par 4500 personnes sur trois mois d'exploitation.

6. Divers

Félicien Bircher demande si une présentation du nouveau règlement des indemnités de départ des membres du CC est prévue.

Le point est à l'ordre du jour de la séance du 15 juin prochain.

Sébastien Rossoz demande, en rapport avec le terrain de foot, quelle est la situation des demandes d'équipes internationales.

Eloi précise que plusieurs clubs se sont intéressés. Le problème de la compensation se pose, car les clubs en demande. Pour exemple un club de Super League Suisse d'outre Sarine demandait CHF 250'000.- de compensation. D'autres contacts sont en cours.

Félicien précise qu'il y aura un match de gala courant juillet, dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du FC Bagnes.

Clôture de la séance à 22h45

Le secrétaire

Pour le Conseil Général

Léonard Fellay

Mélanie Mento
Présidente du CG

Nicolas Jost
Secrétaire du CG